

PROJET RÉFÉRENT

Une stratégie de mobilité co-construite pour l'Ardèche



OBJET DE L'OPÉRATION

De 2017 à 2019, le **Cerema a accompagné le conseil départemental de l'Ardèche** dans une **réflexion** sur les **besoins de mobilité sur son territoire**.

Il s'agissait de poser les bases d'une **stratégie concertée en faveur d'une mobilité moins dépendante de l'usage individuel de la voiture**.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Dans un contexte marqué par l'achèvement du plan départemental de désenclavement routier 2008-2016 et par le transfert en 2017 des compétences en matière d'organisation des transports scolaires et interurbains à la Région, le Département de l'Ardèche a souhaité conduire, en concertation avec les autres acteurs de son territoire impliqués dans les politiques de déplacements, une **réflexion globale sur la mobilité durable de demain**.

Il s'agissait d'identifier et de faire ressortir les attentes en matière d'organisation future des déplacements sur son territoire et les besoins en matière d'offre de transports. Sur cette base, cette étude départementale visait à définir des **orientations stratégiques communes sur le territoire de l'Ardèche**, orientations qui auront ensuite vocation à être déclinées dans les politiques et les actions menées par chacun des acteurs impliqués dans leurs champs de compétence respectifs.

Le département de l'Ardèche a fait appel au Cerema pour son expertise reconnue sur les thématiques de la mobilité en général, en lien entre autres avec leurs publications techniques.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Le Cerema a **conçu et animé des ateliers partenariaux** réunissant les **collectivités et acteurs** impliqués dans la mise en oeuvre des

CONTACT



relation-clients-
auvergnerhonealpes@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Enjeux des politiques de mobilités

politiques de mobilité. Il a également apporté au conseil départemental son expertise sur des actions qui les concernaient plus spécifiquement.

3 phases de travail ont été conduites par le Cerema :

1. **Diagnostic et enjeux** : Mieux cerner les besoins de mobilité des habitants et usagers du territoire, ainsi que les grands enjeux qui découlent de l'organisation actuelle des déplacements.
2. **Orientations stratégiques partagées** : Définir une base commune pour les actions et politiques menées par le Département et ses partenaires sur leurs champs de compétence spécifiques.
3. **Déclinaisons possibles dans la politique du Département** : Des fiches de recommandations sur les infrastructures routières, les mobilités alternatives, la sécurité des déplacements et la mobilité à vélo ont été produites.

2 ateliers partenariaux ont alimenté ces phases de travail les 19/10/17 et 01/03/18.

À l'issue de cette étude, le conseil départemental a choisi de traduire ces orientations stratégiques dans un plan de mobilité aux contours plus larges que son précédent plan routier. Au-delà de son rôle d'animateur des réflexions partenariales, le conseil départemental de l'Ardèche entend agir ainsi en faveur d'une mobilité plus durable sur son territoire, que ce soit au titre de sa politique d'aménagement des routes, mais aussi de plusieurs autres missions : action sociale, solidarité territoriale, tourisme, transition écologique...

Cette étude alimentera le futur plan de mobilité, en cours d'élaboration, qui intégrera la poursuite de l'amélioration du réseau routier départemental, mais aussi la question des mobilités alternatives à l'autosolisme et les solutions pour limiter les besoins en mobilités.

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Conseil départemental de l'Ardèche

Cerema Centre-Est
département Mobilités

LE CALENDRIER

Mai 2017 - janvier 2019.